

Ils profitent de la France

Lundi 4 Juin 2001

La liste est longue des privilèges éhontés de nos fonctionnaires !

Quid de la fameuse «exception culturelle française» ? Avoir évincé la société civile des principaux centres de décision politiques et administratifs de la République. Il en résulte, cela va de soi, un système inefficace, coûteux, injuste. Cette oligarchie est évidemment verrouillée par les cadres de la fonction publique. Pis encore, elle contrôle, voire censure, l'information économique. Dans cette France du XXI^e siècle, les initiatives privées sont donc la plupart du temps vouées à l'échec puisque la réglementation ne permet pas à des fondations de survivre en dehors du giron de l'Etat. Voilà pourquoi il est indispensable de lire le récent ouvrage de Bernard Zimmern, *les Profiteurs de l'Etat**.

L'auteur décortique en effet, et méthodiquement, cette «exception culturelle française». La méthode retenue consiste en un système de comparaisons. Le résultat, disons-le tout net, est affligeant pour la société française. Voici quelques exemples particulièrement éclairants:

- Le ministère des Affaires étrangères français compte des effectifs deux fois supérieurs à ceux de son équivalent américain...
- La Direction générale des impôts emploie, ici, 100 000 personnes. Même effectif aux Etats-Unis, qui comptent pourtant cinq fois plus d'habitants...
- La Banque de France emploie 17 000 salariés. Pour remplir la même fonction, la Banque d'Angleterre en compte 2 600. Mais le scandale ne s'arrête pas là: en 1997, le salaire moyen des employés de la Banque de France s'élevait à 18 936 F. Il était donc supérieur de... 65% à la moyenne nationale. A cela il faut ajouter treize semaines par an de jours non travaillés et des retraites atteignant 80% du dernier salaire. Pour les contribuables, le surcoût entraîné par les salariés de la Banque de France atteint 10 milliards par an !
- La moitié des membres de la Cour des comptes n'y mettent jamais les pieds. Il s'agit donc bel et bien d'emplois fictifs chez le premier magistrat de la République...
- Les retraites de la fonction publique s'élèvent en moyenne à 95% du dernier salaire. Dans le privé, c'est 47% de la moyenne des vingt-cinq dernières années de salaire. Pour le moins, une injustice...
- La retraite moyenne d'un fonctionnaire s'élève à 9 961 F par mois; celle d'un salarié du privé à 5 787 F par mois. Une injustice, une de plus...
- Jusqu'en 1999, la durée moyenne du travail dans le secteur privé était supérieure de 20% à celle du secteur public. L'injustice, toujours...
- De nombreux pompiers, gendarmes ou policiers occupent souvent un second emploi, au noir évidemment, faisant ainsi concurrence, aux artisans. L'injustice, encore...

Mais jusqu'à quand la société civile supportera-t-elle tout cela ?

Franck Ullmann
